



Grèce

Conserver et rechercher un testament

→ Quelles sont les principales formes de testaments en Grèce ?

- * le **testament authentique** (ou « public »), dressé par un notaire.
- * le **testament olographe**, écrit, daté et signé de la main du testateur.
- * le **testament mystique**, placé dans une enveloppe scellée et remis à un notaire.

→ Est-ce qu'il existe un registre testamentaire en Grèce ?

Non, pour l'instant, il n'existe pas de registre des testaments en Grèce.

Important

Ces questions et réponses constituent une source d'information générale, à jour à la date du 1^{er} septembre 2016. En cas de difficulté particulière, consultez un notaire. Cette fiche pratique a été réalisée par l'ARERT avec la participation de la Commission européenne et des Notaires d'Europe.





Grèce

I. La conservation de son testament

→ Pourquoi déposer son testament chez un notaire ?

Il n'est pas obligatoire de déposer son testament chez un notaire (par exemple, un testament olographe peut valablement être conservé à son domicile).

Toutefois, **un testament non retrouvé équivaut à un testament non existant**. C'est pourquoi **le dépôt du testament chez un notaire est conseillé**. Le testateur facilitera ainsi la recherche de ses dernières volontés à son décès. Ces dernières, une fois retrouvées, pourront alors être respectées.

De plus, s'il est possible de rédiger son testament seul, l'aide d'un notaire sera particulièrement précieuse dans la mesure où il s'agit d'un spécialiste de la question. Ses conseils permettront ainsi de rédiger un testament qui respecte le droit et qui ne risquera donc pas de se voir annulé.

→ Ou est conservé le testament ?

Les testaments rédigés avec l'aide du notaire ou déposés auprès de lui sont conservés à son office. Le notaire enverra ensuite la liste des testaments qu'il conserve au tribunal local.

Ce n'est pas le testament lui-même qui est envoyé au tribunal mais des informations qui permettront de le retrouver.

Important

Ces questions et réponses constituent une source d'information générale, à jour à la date du 1^{er} septembre 2016. En cas de difficulté particulière, consultez un notaire. Cette fiche pratique a été réalisée par l'ARERT avec la participation de la Commission européenne et des Notaires d'Europe.





Grèce

→ Les proches du testateur peuvent-ils avoir connaissance de l'existence et du contenu du testament de son vivant ?

Le contenu du testament restera secret durant la vie du testateur. En revanche, son existence pourra être révélée du vivant du testateur.

II. La recherche du testament

→ Comment retrouver le testament de ses proches ?

Chaque mois, les notaires reçoivent une liste des personnes décédées. Ils doivent alors vérifier qu'ils ne conservent pas dans leurs offices un testament d'une des personnes figurant sur cette liste.

Si tel est le cas, ils doivent alors transmettre le testament au tribunal afin que celui-ci le publie.

Grâce à la publication, le notaire chargé de régler la succession aura connaissance de l'existence du testament.

Important

Ces questions et réponses constituent une source d'information générale, à jour à la date du 1^{er} septembre 2016. En cas de difficulté particulière, consultez un notaire. Cette fiche pratique a été réalisée par l'ARERT avec la participation de la Commission européenne et des Notaires d'Europe.